



The European Older People's Platform
La Plate-forme européenne des Personnes âgées

Déclaration de l'Assemblée générale d'AGE, le 8 mai 2009

La réalité démographique actuelle ainsi que la crise financière et économique que nous traversons pourraient créer des tensions entre les générations et nous obligent à revoir fondamentalement le fonctionnement de nos sociétés. Les sociétés européennes ont connu des changements très rapides ces dernières années, voire ces derniers mois, et nous devons donc adapter en conséquence notre façon de réagir à ces nouvelles situations. Bien qu'ils adoptent des approches parfois différentes, les systèmes économiques, fiscaux et sociaux des États membres de l'UE sont tous fondés sur la solidarité entre les citoyens de toutes les générations. Cette solidarité fait partie intégrante de notre patrimoine commun et doit rester au cœur de toutes nos réformes. AGE pense que le renforcement de la solidarité et de la coopération entre les générations est indispensable pour répondre de façon constructive aux changements sociaux et démographiques rapides qui s'opèrent actuellement, et que la dégradation de la situation économique et le changement climatique ajoutent une dimension nouvelle à ce défi. En cette période de crise économique, nous devons continuer de combattre les préjugés basés sur l'âge et préserver et promouvoir la dignité des personnes âgées dans toutes les réformes politiques.

Mais AGE pense aussi que la solidarité entre les jeunes, la génération intermédiaire et les personnes âgées ne doit pas être abordée sous le seul angle financier. Elle doit être appréhendée de façon plus large et englober la promotion de la coopération et de l'échange mutuels entre les générations. Elle doit encourager une meilleure compréhension des besoins et des attentes de tous les groupes d'âge et explorer de nouvelles formes de cohabitation. Les changements au niveau de la structure d'âge de nos populations auront un impact non négligeable sur la dynamique entre les générations, et nous devons réinventer la solidarité et la coopération entre les générations et la soutenir par des politiques appropriées. Nous devons donc adopter une approche plus inclusive des personnes de tous âges et promouvoir activement cette approche dans toutes nos politiques sociales et économiques. Nous devons cultiver des attitudes et des attentes plus positives à l'égard de la contribution des personnes âgées et combattre et interdire les préjugés basés sur l'âge. Les personnes de tous âges jouent un rôle vital en apportant leur contribution à la société, et leur expérience, leurs connaissances et leur vitalité sont indispensables à la reconstruction d'une Europe forte.

En réponse à la communication et au rapport sur le vieillissement 2009 publiés récemment, l'Assemblée générale d'AGE appelle les États membres et les institutions de l'UE à, en 2009 :

- **Réformes des pensions**

Opter pour des systèmes de pension publics obligatoires (systèmes dits du premier pilier) : la crise financière actuelle démontre que le maintien de systèmes de pension publics obligatoires forts alignés sur la croissance et le bien-être généraux est le meilleur moyen de garantir un taux de remplacement adéquat. Les États membres doivent rechercher des sources de financement alternatives afin de garantir leur viabilité financière à long terme dans le contexte démographique difficile que nous connaissons aujourd'hui et d'assurer une répartition plus équitable des richesses entre jeunes et moins jeunes, et entre riches et pauvres de tous âges.

Mettre en place un système européen efficace de régulation et de surveillance des institutions et des marchés financiers afin de protéger de façon adéquate les systèmes de pension complémentaires et l'épargne individuelle : la crise actuelle nous a appris que les institutions financières doivent être réglementées et contrôlées si nous voulons protéger les pensions et les économies des citoyens et nous assurer qu'elles atteignent leurs objectifs sociaux. Seuls, les États membres ne peuvent y parvenir, et ils devraient accepter de mettre en place un système européen de surveillance et de régulation afin de rétablir une gouvernance saine sur les marchés financiers et de retrouver la confiance des citoyens.

Organiser un dialogue civil actif sur la réforme des pensions : Il sera plus que jamais nécessaire de réformer nos systèmes de pension mais ce processus doit se dérouler en étroite concertation avec les citoyens concernés. Un dialogue civil très étroit sur les réformes des pensions impliquant les organisations de jeunes et de personnes âgées doit être établi aux niveaux national et européen. Au niveau européen, ce dialogue doit s'organiser dans le cadre du Forum européen des pensions, dont le mandat devrait être étendu aux trois piliers et aux liens entre ceux-ci.

Garantir une pension de vieillesse adéquate pour tous, y compris pour les travailleurs qui ont interrompu leur carrière : Lors des réformes des pensions, les gouvernements devront accorder une attention particulière à l'impact aggravé que ces réformes pourraient avoir sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les chômeurs de longue durée et les migrants ayant une carrière limitée dans l'UE. Ces réformes devraient notamment prévoir une meilleure rémunération des aidants informels qui ont quitté leur emploi, interrompu leur carrière ou accepté un travail à temps partiel pour prendre en charge un membre de leur famille dépendante, et des travailleurs à faibles revenus, y compris les migrants.

- **Emploi**

Adapter les mesures en faveur des travailleurs âgés et les difficultés qu'ils rencontrent dans un contexte de crise : Les mesures visant à relever le taux d'emploi des travailleurs âgés, qui commençaient à produire des résultats avant la crise, ne sont plus efficaces. Les personnes âgées de 45 ans et plus sont plus vulnérables que jamais sur le marché du travail. Les États membres

doivent trouver des solutions innovantes, notamment l'accès à la formation continue, afin d'aider les travailleurs âgés à rester actifs, ou du moins « employables », et à réintégrer rapidement le marché du travail lorsque cette dépression prendra fin.

Proposer une loi prévoyant un congé de prise en charge : Nous devons adopter de nouvelles approches de la prise en charge des personnes âgées qui visent à soutenir les aidants informels confrontés à des responsabilités de prise en charge, ce de manière à améliorer l'égalité entre femmes et hommes. L'investissement public dans les services de prise en charge pour les personnes âgées dépendantes doit être considéré comme un investissement en faveur de l'emploi (comme les dispositions relatives à la garde d'enfants) et pas seulement comme un coût pour le budget public. Les dispositions relatives au congé parental devraient être étendues de manière à permettre à tous les aidants informels prenant en charge des parents dépendants de bénéficier d'une protection adéquate de leurs droits sociaux, y compris de leurs droits à pension.

Interdire les âges de départ à la retraite obligatoire : Les États membres doivent revoir les systèmes d'âge de départ à la retraite obligatoire (et non l'âge auquel une personne a droit à la pension) et supprimer ceux-ci s'ils ne sont pas réellement justifiés afin de permettre aux individus de décider librement s'ils souhaitent continuer de travailler, partir à la retraite de façon progressive, travailler à temps partiel ou arrêter de travailler lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite.

- **Inclusion sociale**

Mieux évaluer l'impact de la crise sur les personnes âgées et convenir d'objectifs spécifiques par groupe cible pour la réduction de la pauvreté : le Comité de la protection sociale doit mettre au point des instruments plus précis pour évaluer l'impact de la crise à court terme et à long terme sur tous les groupes de la population, y compris les personnes les plus vulnérables à l'exclusion sociale : personnes à faibles revenus, femmes âgées, migrants.

Garantir un revenu décent pour tous durant la vieillesse : la pauvreté est une raison d'exclusion sociale, et ce pour tous les groupes d'âge. Saisir l'opportunité que présente l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) pour proposer un revenu minimum adéquat au moins équivalent au seuil de pauvreté afin de garantir à tous de pouvoir vieillir dans la dignité. Les mesures en faveur des personnes vivant dans la pauvreté doivent être mises en oeuvre dans le respect de leur dignité et en évitant la stigmatisation.

Faire en sorte que tout le monde ait accès à un logement décent : encourager la construction et la rénovation de logements afin de relancer l'économie nationale. Investir dans des logements sociaux adaptés aux besoins de notre population vieillissante et garantir des conditions de logement adéquates pour permettre aux individus de vivre plus longtemps chez eux.

Promouvoir l'utilisation des transports publics auprès des personnes âgées :

La gratuité ou la subvention des transports publics est indispensable pour favoriser l'intégration des personnes âgées, leur mobilité et leur participation à la vie de la communauté. Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, l'UE doit encourager les États membres à offrir des réductions ou la gratuité des transports aux jeunes et aux retraités. Les fonds structurels de l'UE devraient aider les États membres à mettre en œuvre ces plans de mobilité.

Préserver les tarifs spéciaux pour seniors et pour jeunes dans la nouvelle législation européenne de lutte contre la discrimination : veiller à ce que la proposition de directive relative à l'égalité d'accès aux biens et aux services contienne des dispositions adéquates pour protéger les différences de traitement fondées sur l'âge qui ont pour but d'encourager la participation et l'inclusion sociales des jeunes et des personnes âgées.

- **Soins de santé et soins de longue durée**

Limiter les frais de santé et d'aide sociale sur la base des ressources financières des individus : veiller à ce que les frais des personnes âgées restent raisonnables et à ce que toutes les personnes âgées, y compris les personnes souffrant d'une maladie chronique, continuent d'avoir accès aux soins dont elles ont besoin à un prix raisonnable.

Assurer une utilisation plus rationnelle des ressources en matière de soins de santé et d'aide sociale : Lorsque les ressources financières sont limitées, il est important de privilégier la promotion de la santé et la prévention des maladies, et de promouvoir l'adoption de modes de vie sains et la responsabilité individuelle, avec le soutien des politiques publiques. AGE plaide en faveur d'une utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources des soins de santé et des soins de longue durée, une utilisation qui soit plus équitable envers toutes les générations, en luttant contre la surconsommation des médicaments et en trouvant de nouvelles façons de prodiguer des soins au moyen des nouvelles technologies afin d'améliorer la qualité tout en réduisant les coûts.

Encourager l'établissement de normes de qualité obligatoires pour les soins qui s'appliqueraient aux services sociaux et aux soins en institution, et mettre en œuvre des mesures adéquates pour combattre la maltraitance des personnes âgées, y compris dans le cadre des soins informels.

Revaloriser le statut social et les qualifications des aidants dans le domaine des services de soins de longue durée afin de renforcer les rangs du personnel soignant et infirmier et d'attirer davantage de jeunes vers le secteur des soins.

Proposer une aide adéquate aux aidants informels, y compris à ceux qui ont dépassé l'âge de la retraite : élaborer de nouvelles approches en faveur des aidants telles que le congé de prise en charge, les services de soins de

relève, la formation et la supervision des aidants informels, et l'utilisation des TIC.

Combattre les inégalités en matière de santé auxquelles sont confrontés les femmes et les hommes âgés ainsi que d'autres groupes vulnérables : Sur la base des résultats de la consultation menée par la Commission européenne sur les inégalités en matière de santé, imaginer de nouvelles stratégies pour combattre les inégalités en matière de santé auxquelles sont confrontées les personnes âgées, notamment dans le domaine de la santé mentale. Il s'agit, entre autres, de ne pas permettre aux compagnies d'assurance de pratiquer de discrimination fondée sur le sexe et / ou l'âge dans les primes d'assurance santé complémentaire, comme le permettrait le projet actuel de directive sur l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et aux services.

- **Citoyenneté active**

Établir un dialogue civil, et renforcer les structures de ce dialogue aux niveaux local et national : les États membres et le Parlement européen doivent s'engager à établir un dialogue civil intense avec les organisations de citoyens en utilisant comme cadre la Méthode ouverte de coordination. Ils doivent manifester une volonté politique forte de tenir un débat constructif avec les citoyens.

Sensibiliser le public à l'importance du rôle que les personnes âgées jouent dans les sociétés européennes et adopter des politiques en leur faveur. La Commission européenne devrait proposer que 2012 soit déclarée Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. De leur côté, le Conseil et le Parlement européens devraient soutenir cette proposition et voter un budget adéquat. Promouvoir la participation des personnes âgées aux programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie et aux programmes de citoyenneté.

Comblent le fossé entre les personnes âgées et les institutions de l'UE : adopter les mesures nécessaires pour rétablir la confiance des citoyens dans le projet européen. Le nouveau Parlement européen devrait soutenir la reformation de l'Intergroupe Vieillesse.

Promouvoir le bénévolat en période de crise : soutenir les initiatives qui favorisent la participation des seniors aux activités bénévoles et le mélange des groupes d'âge, notamment le remboursement équitable des frais encourus par les bénévoles. Soutenir le bénévolat des personnes âgées dans le cadre de 2011, Année européenne du bénévolat.

- **Personnes âgées en situation d'urgence**

Adopter et promouvoir le plan d'action de l'OMS concernant les personnes âgées en situation d'urgence : renforcer la coopération transfrontalière afin de créer des synergies et coordonner une réponse adéquate aux situations d'urgence afin de mieux réagir en cas de catastrophe naturelle ou d'attaque terroriste, en tenant compte des besoins à court et à long terme des groupes

vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées. Mieux exploiter le capital humain et les compétences des personnes âgées en impliquant les ONG locales.

Conclusion

La crise financière et économique rend encore plus pressants les problèmes découlant du vieillissement démographique. Il est essentiel d'apporter des réponses politiques ciblées et bien coordonnées qui tirent parti du potentiel et de la contribution considérables qu'ont à offrir les personnes âgées. Pour cela, il est indispensable de renforcer la coopération entre elles et de permettre une cohabitation enrichissante et constructive fondée sur la mise en commun des atouts et des capacités des personnes de tous âges dans l'intérêt de chacun.

La réforme des politiques sociales dans lesquelles des lacunes ont été mises en évidence par la crise doit être une priorité pour les institutions européennes ainsi que pour les gouvernements nationaux, régionaux et locaux.

L'Assemblée générale d'AGE approuve ces recommandations et demande au Conseil de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que les institutions européennes et les gouvernements nationaux répondent à notre appel. Le Conseil fera rapport à l'Assemblée générale lors de sa prochaine réunion annuelle.

AGE – La Plate-forme européenne des personnes âgées est un réseau européen d'organisations de personnes âgées de 50 ans et plus, et représente plus de 25 millions de personnes âgées en Europe. AGE a pour vocation de promouvoir les intérêts des 150 millions d'habitants de 50 ans et plus de l'Union européenne et de promouvoir les questions qui les préoccupent le plus. www.age-platform.org